



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Le 10 novembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Marie-Claude BEAUFILS à François LANGLOIS, Charles LENOIR à François CRAMILLY,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Paul BONMARTEL est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

PROJET DE CESSIION DE VINGT-SEPT LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA SOCIÉTÉ LOGÉAL IMMOBILIÈRE – DEMANDE D'AVIS - CM/21/138

Le Conseil Municipal est informé que la société Logéal Immobilière a indiqué à la Préfecture de la Seine-Maritime son intention de vendre vingt-sept logements individuels situés rue Lavoisier, rue de la Reine Mathilde, rue d'Hastings et rue Guillaume le Conquérant.

Que conformément aux dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation, qui dispose que « *le représentant de l'Etat dans le département consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés* », la commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de la Préfecture pour émettre un avis sur toute décision d'aliéner un logement locatif social.

Que cet avis devra être transmis à la Direction départementale des territoires et de la mer (Préfecture de la Seine-Maritime).

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de cession, par Logéal Immobilière, de vingt-sept logements individuels situés rue Lavoisier, rue de la Reine Mathilde, rue d'Hastings et rue Guillaume le Conquérant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Patrimoine et Urbanisme en date du 18 octobre 2021,

VU le courrier de la Préfecture de la Seine-Maritime en date du 8 septembre 2021, joint en annexe,

VU le rapport de Monsieur le Maire

ÉMET un avis favorable au projet de cession de vingt-sept logements individuels situés rue Lavoisier, rue de la Reine Mathilde, rue d'Hastings et rue Guillaume le Conquérant par la société Logéal Immobilière.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la délibération et notamment de la transmission de cet avis à la Direction départementale des territoires et de la mer (Préfecture de la Seine-Maritime).

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20211110-CM_21_138-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 12 novembre 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

